

Canadiens concernés qui croient que les communications sont essentielles à l'unité du pays devraient appuyer cette motion.

Nous vivons à l'âge de l'électronique dont l'évolution est si rapide qu'elle nous confond. Mais les progrès scientifiques doivent aider les Canadiens à surmonter les tensions et les malentendus. La grandeur de notre pays réside dans son immensité, sa diversité et son potentiel. Nous avons survécu pendant plus de cent ans dans un milieu géographique déconcertant. Nos chaînes de montagnes vont du nord au sud alors que notre pays s'étend d'est en ouest. Nous avons franchi des distances énormes sans nous séparer. Autrefois, avec des moyens de communications rudimentaires, nous avons réussi à nous épancher les uns sur les autres et à survivre.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, rares sont les députés qui ayant suivi de près l'évolution de la situation du pays nieraient que nous sommes en proie à une véritable crise, la plus grave peut-être que nous ayons connue. Nous ne pourrions pas maintenir l'unité nationale si tous les députés de la Chambre ne sont pas disposés à essayer de faire mieux comprendre aux Canadiens la diversité qui caractérise notre pays et les efforts que nous faisons tous dans tous les coins du pays pour résoudre nos problèmes.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je me demande ce qui est arrivé au sens des priorités du gouvernement. J'ai écouté aujourd'hui le discours du leader du gouvernement à la Chambre, celui du député de York-Ouest (M. Fleming) et d'autres dans le contexte d'un Parlement qui revient d'un ajournement d'un mois. L'urgent est de savoir si nous devrions ou non téléviser et radiodiffuser les délibérations de la Chambre. Quel sens des priorités le gouvernement a-t-il?

**M. Hnatyshyn:** La réponse est aucun.

**M. McGrath:** Au moment où le chômage atteint un niveau sans précédent, où le Conference Board du Canada prédit un chômage encore plus élevé pour cette année et rapporte dans ses dernières conclusions qu'en 1977 les cinq provinces de l'Est connaîtront en moyenne plus de 10 p. 100 de chômage, nous étudions cette résolution. Les deux provinces ayant le taux le plus élevé de chômage, d'après les conclusions du Conference Board, sont le Québec et Terre-Neuve.

J'ai entendu le chef du NPD, qui a visité les provinces de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse, parler avec beaucoup d'émotion de la situation là-bas. Dans ma propre province, à l'heure actuelle, le taux réel de chômage est de 35 p. 100. Quelque 55,000 personnes d'une population active totale de 183,000 retirent de l'assurance-chômage dans ma province. Pour avoir droit à l'assurance-chômage, vous devez être disponible pour travailler. Neuf mille autres touchent de l'aide à court terme. Quelque 64,000 personnes retirent de l'assurance-chômage et de l'aide à court terme. Statistique Canada, se sert d'une nouvelle méthode de calcul et estime le taux de chômage dans ma province à environ 14 p. 100.

#### *Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre*

Où sont nos priorités, monsieur l'Orateur. Je me demande parfois si cet endroit a perdu contact avec la réalité. Nous parlons ici du monde irréel, factice de la télévision. Je suppose d'une façon que cela est approprié, parce que nous savons tous que ce qui se passe ici est souvent irréel. Le Parlement doit certes avoir perdu contact avec la réalité pour étudier aujourd'hui l'opportunité de téléviser nos délibérations alors que l'avenir du pays est en jeu. Il s'exerce sur la confédération aujourd'hui des tensions et pressions d'un genre inconnu jusqu'ici. Nous avons aujourd'hui plus de chômeurs que cela n'a jamais été vu depuis la Seconde Guerre mondiale.

● (2020)

Je suppose qu'il convient de discuter de cette proposition, mais j'aimerais demander à la Chambre que l'on s'y mette sérieusement. Nous considérons cette proposition sous une forme ou une autre depuis 1972, mais nous semblons avoir perdu de vue certains aspects très importants. Par exemple, qu'est-il advenu des constatations du comité permanent de la procédure et de l'organisation qui n'a pas ménagé ses efforts au cours de la dernière session du Parlement? Où en est le rapport de ce comité? Ni le leader de la Chambre ni le parti au pouvoir n'ont fait mention de ce comité de façon à ce que la Chambre soit saisie de son rapport. En effet, le leader de la Chambre ne s'est pas arrêté aujourd'hui aux répercussions qu'aurait cette proposition sur le règlement de la Chambre.

Je tiens à préciser que je suis en faveur du principe de la télédiffusion des débats de la Chambre. Le leader conservateur de la Chambre a fait savoir que notre parti appuyait, en principe, cette proposition. Je prétends donc, monsieur l'Orateur, que bien que vous n'ayez pas encore pris de décision quant à l'amendement proposé par le leader conservateur de la Chambre, qu'il serait logique d'en considérer les répercussions possibles sur le règlement et d'envoyer cette résolution au comité de la procédure. Nous devons tenir compte du fait que la Chambre n'a pas encore été saisie des constatations du comité permanent de la procédure et de l'organisation, formé au cours de la dernière session afin de réexaminer notre règlement. Nous devons en outre tenir compte du fait que lorsqu'on a eu recours à ce comité permanent au cours de la dernière session, on ne l'avait pas chargé d'étudier comment il faudrait modifier le règlement pour permettre la diffusion ou la télédiffusion des débats de la Chambre. Certes, si nous devons envisager cette décision, nous devons le faire en tenant compte des répercussions possibles et de l'effet qu'elle aurait sur nos procédures et règlements.

Il me semblerait donc logique et sensé que la Chambre, ayant convenu en principe de cette question, passe à l'étape logique suivante et renvoie cette question au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Cela permettrait à ce dernier de bien examiner le règlement et les modifications qu'il faudra lui faire subir avant qu'on puisse juger de l'effet qu'aurait la télédiffusion sur les débats de la Chambre.